

Rappel historique

Nous nous limiterons aux trois phases de la crise d'Heuliez depuis 2007¹.

(1) **En octobre 2007, le tribunal de grande instance de Bressuire ouvre une procédure de sauvegarde pour un an au profit d'Heuliez².**

Les difficultés d'Heuliez viennent de la sous-traitance. Dans le secteur automobile, si l'on fait abstraction des erreurs de gestion de la famille Heuliez, propriétaire de l'entreprise à 80% depuis 40 ans, Heuliez a lié son sort avec Renault et PSA Peugeot-Citroen entre autres. Or les grandes firmes capitalistes ne cessent de siphonner les marges des entreprises sous-traitantes en imposant des baisses annuelles de prix, des commandes aléatoires etc... L'entreprise sous-traitante devient alors une variable d'ajustement des entreprises donneuses d'ordre jusqu'au plan social dans lequel, naturellement, ces dernières n'ont aucune responsabilité. Pire : avec la mondialisation, PSA et Renault cherchent à améliorer leur profit en **délocalisant** leur production en Europe de l'Est et en Asie ou en Turquie³. Et comme une partie de plus en plus importante de la valeur d'un véhicule est constituée des pièces fournies par les équipementiers (environ 75% contre 50% il y a 20 ans), on **pousse aussi les fournisseurs sous-traitants à s'implanter à l'Est**, en échange de contrats d'exclusivité ou de prise en charge des frais d'implantation.

Le tribunal de Bressuire a reconnu que Heuliez a été victime de ces choix stratégiques propres à l'entreprise néo-libérale.

- Renault en 1997 a refusé de classer Heuliez comme « fournisseur de premier rang ».
- Alors que Heuliez (ou plutôt ses salariés) a **inventé** environ 750 brevets de toits ouvrants en dur, Renault a confié à un sous-traitant allemand (Karmann) la fabrication de ceux de la Mégane CC qui, pour ce faire, utilise les brevets d'Heuliez. Peugeot, qui a profité du savoir-faire d'Heuliez pour le succès commercial de la 206 CC, ne l'a plus utilisé pour la 307 CC (1978), la 207 CC (2004), la 308 CC (2005), confiée à un sous-traitant austro-russe.
- Sans compter les déboires commerciaux inhérents à la concurrence inter-capitaliste : bide commercial de la Renault Modus, dont Heuliez assurait la fabrication des sièges arrière, contre performance de l'Opel Tigra (le contrat avec Heuliez entre 2002 et 2009 a rapporté à ce dernier des profits en 2004-2005, et des millions de pertes ensuite, à cause des baisses de production par rapport aux résultats espérés). Le 4435 (nom de code du projet Opel qui devait remplacer la Tigra coupé fabriquée par Heuliez) n'a pas vu le jour ...

Résultat : dès 2007, Heuliez était déjà en situation de redressement judiciaire malgré la fiction de la « sauvegarde ». Déjà sous-capitalisé, il finance son fonctionnement quotidien en vendant ses actifs : vente des parts de SVE (une

1 Rappelons, pour mémoire, qu'en 2006 il y avait déjà eu un PSE à Heuliez avec 300 licenciements.

2 Rappel : la sauvegarde est la procédure qui précède le redressement et la liquidation judiciaire. Elle concerne les entreprises qui ont des difficultés avérées et importantes mais ne sont pas en cessation de paiement. Les dirigeants sont assistés ou surveillés par un administrateur judiciaire qui met en place un plan de sauvegarde (restructuration, reconstitution des fonds propres, apurement du passif). En principe les salariés ne peuvent être licenciés pour motif économique, sauf cas d'urgence inévitable et indispensable.

3 Renault ne produit plus que 30% en France, PSA 49%. Sur les voitures vendues en France, 44% (Renault) et 60% (PSA) seulement sont assemblés sur le territoire français cf. Libération du 3 juin 2009 : « Délocalisations, le match des constructeurs français »

société possédée en commun avec Dassault destinée à faire des études sur le véhicule électrique – alors même que, en 2008, Heuliez va miser sur les promesses radieuses du V.E.), vente des presses aux banques ainsi que de l'outil peinture, sans compter la cataphorèse, vente des bâtiments à Delta Sèvre Argent (communauté de communes) pour 4,5 millions d'euros (mais Heuliez ne peut plus payer les loyers dès 2007; en 2008 il devra un million de loyers à Delta qui non seulement l'a subventionné par le rachat des bâtiments, mais continue à le faire par le « gel » des loyers, au nom de la sauvegarde inconditionnelle de l'entreprise)⁴.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : en 2008, le passif cumulé des **deux sociétés formant le groupe Heuliez (Groupe Henri Heuliez-bâtiments et autres immobilisations et Heuliez SA – l'entreprise d'exploitation)** était de 300 millions. En 2007, les pertes d'exploitation sont de 16 millions. 20 millions en 2008 et 11 millions sur les trois premiers mois de 2009. Ce qui n'empêche pas la famille Heuliez de prospérer. Selon la revue Challenge (voir site challenges.fr), sa fortune est passée de 18 millions en 2005 à 100 millions en 2007 (avec une progression de 122,2% entre 2006 et 2007).

Le bruit court que Queveau père et fils percevaient environ 60 000 € mensuels (et 3000 € par jour pour le père⁵). Une revue a parlé de 552 000 € de dividendes versés chaque dernière année, en particulier en 2007. C'est à dire en pleine année de « sauvegarde ».

Le dernier point important à noter dans cette période est **la signature d'un accord de méthode le 28/01/1988 par la CFDT et la CGC** pour traiter le problème des « sur-effectifs » dus à la baisse d'activité prévue (en particulier la fin du contrat Tigrà avec Opel).

Cet accord d'entreprise est rendu possible par les lois de janvier 2003 et surtout janvier 2005, votées sous le gouvernement Raffarin qui ouvrent la voie de la négociation collective de la réglementation du licenciement collectif⁶, dans le but de « sécuriser » les plans sociaux (contre les recours judiciaires : vieille rengaine du MEDEF) et d'obtenir des syndicats qu'ils cautionnent la gestion prévisionnelle des effectifs (GPEC). La nouveauté : la négociation anticipe la phase de restructuration (elle porte sur le contenu d'un futur ou éventuel PSE). Très souvent, l'accord consiste⁷ à avaliser des suppressions d'emploi par des mesures de mobilité interne sur la base du volontariat, les départs volontaires, les temps partiels, les formations de reconversion etc... Ce n'est que si cette méthode pour traiter les « sur-effectifs » prévisibles est insuffisante qu'on mettra en œuvre une procédure de licenciement pour motif économique dans le cadre d'un PSE.

L'accord Heuliez de janvier 2008, prolongé jusqu'au 31 décembre 2008, prévoyait de « résorber » un sur-effectif de 217 emplois sur 1247 salariés restant à Heuliez en novembre 2008.

4 Autre exemple en passant de subvention des communautés territoriales :

La communauté de communes Cœur de Bocage a racheté à Heuliez la zone de stockage de 7 ha de Clazay qui comportait une plate-forme d'embarquement ferroviaire, sous forme de crédit-bail sur 10 ans. Heuliez ne rembourse plus (et en plus, il n'utilise pas la ligne de chemin de fer : tout pour la route !..)
La municipalité de Cerizay a vendu en 1995 un terrain et un bâtiment industriel construit à ses frais à Heuliez sous forme de vente à terme jusqu'à fin 2009. Heuliez ne paye plus, et la municipalité vote en budget supplémentaire une provision pour risque égale à la somme due. Les victimes de la crise (chômage partiel, chômage tout court) doivent en plus financer, comme citoyens, l'entreprise qui les met sur le carreau, selon le bon vieux principe de la double peine

5 Soit plus que le salaire moyen des salariés par mois !

6 Voir sur ce point l'ouvrage collectif la France du Travail (éditions de l'Atelier) qui vient de paraître p. 180-191

7 Voir les exemples de Thalès, Rhodia, Carrefour, dans l'ouvrage cité p.185

Mais il y avait un nouveau sur-effectif de 191 qui a été traité par un avenant en juin 2008. Rebelote en octobre 2008 : on prévoit encore 128 postes à supprimer. En réalité, les plans méthode successifs qui prévoyaient des départs « volontaires » n'ont pas été toujours réalisés : le plan suivant reprenait les non-partis et ajoutait le nouveau besoin, si bien que les chiffres (217 + 191 + 128) ne s'additionnent pas. Le PSE qui sera décidé lors de la reprise d'Heuliez par Bernard Krief Consulting en juillet 2009 (cf. plus loin) est parti d'une base de **1000 à 1020 salariés encore présents, ce qui donne entre 227 et 247 personnes éjectées par l'accord de méthode**. Sur la base essentiellement de départs « volontaires » (avec indemnité de licenciement règlementaire plus une prime). On mesure toute l'hypocrisie de la direction d'Heuliez qui présente l'accord de méthode, avec la complicité de la CFDT, comme des « mesures alternatives au licenciement » et au PSE. Les départs volontaires sont bien des licenciements, même s'ils sont hors PSE. Il ne s'agit d'une « alternative » qu'au sens où en anticipant le PSE par l'accord de méthode, on n'a plus à régler par un futur PSE que le « résidu » que l'accord de méthode n'a pu éjecter. Triple bénéfice : diminution du coût du PSE⁸, effet « charrette » amoindri par la dilution dans le temps des licenciements, bénéfice symbolique (frauduleux) du départ « volontaire » qui apparaît comme un moindre mal. Mais ceci a-t-il le moindre rapport avec les intérêts des salariés ? S'ouvre alors la phase de la **course-poursuite au repreneur**, pour éviter la liquidation judiciaire, dans une atmosphère d'union sacrée afin de sauver le « fleuron régional » de l'industrie automobile .

(2) **L'INTOX de la reprise par Argentum Motors, avalisée le 13 août 2008 par le tribunal de commerce de Bressuire.**

A.M. est un constructeur automobile indépendant qui vient tout juste de démarrer sa production en Inde et se prépare à avaler le monde sans que l'intendance (les capitaux) suive. Pour sauver Heuliez, A. M.

- obtient du tribunal un **échancier progressif d'apurement progressif du passif entre 2009 et 2018** (sur dix ans : remboursement de 5% des créances les quatre premières années, 10% les trois suivantes, 15% les deux avant-dernières et le solde de 20% en 2018).
- crée une société de droit français avec **un apport de 20 millions d'euros de capitaux** (10 en septembre 2008, investis dans G. H. H. = 60% du capital et 10 autres dans cinq ans, éventuellement). S'y ajoute un emprunt obligataire (à trouver) de cinq millions d'euros, remboursable en 2011.
- **restructure le groupe** : Heuliez SA, dans sa composante production devient Heuliez Electric. Tout ce qui relève d'activités de conception devient une nouvelle société par actions : Heuliez ingeneering and design.
- Présente un « **projet industriel** » **pour 2011-2012** en trois points : le développement de la VE, la diversification de la sous-traitance, et la transformation d'Heuliez en plate-forme de distribution des pièces mécaniques fabriquées par A. M.

Le tribunal reconnaît lui même que ce projet est très « optimiste », qu'il y a un risque pour qu'A. M. opère un hold up sur les brevets afin de « délocaliser la production en Inde ». En clair Heuliez a été bradé pour 10 millions d'euros (25 si on est optimiste) sur un projet incertain et sans aucune garantie pour les salariés (on avalise les éjections de l'accord de méthode, et on parle de « sécurisation professionnelle »(!) pour les restants (en clair la généralisation du chômage partiel

8 En particulier pour un éventuel repreneur.

à coup sûr, plus la tentative d'imposer les coûts de la casse sociale à l'Etat et à la région cf. plus loin).

L'épilogue ne s'est pas fait attendre : dès octobre, A. M. n'a tenu aucun de ses maigres engagements en apport de capitaux mais tout le monde s'est arrangé pour ne le rendre officiel qu'au premier trimestre 2009. A. M. n'a pas mis d'argent et est reparti sans rien : sa boîte indienne n'a jamais fonctionné (75 millions d'euros de perte en 2008). La soi-disant « reprise » n'a apporté aucune commande supplémentaire ni travail pour les salariés.

(3) La reprise par Bernard Krief Consulting

- **Le 15 avril 2009 le tribunal de commerce de Niort met Heuliez en redressement judiciaire et donne un délai de quelques mois pour trouver « une solution industrielle » avant la liquidation judiciaire prévue pour le 1er septembre.** C'est le constat de la faillite de l'opération A. M., « fiction » à laquelle l'axe CFDT-PS local-direction d'Heuliez s'est accrochée pendant huit mois. Avec, au résultat, 600 personnes (sur 1000 salariés restants) au chômage très partiel (elles ne travaillent que le mercredi et le jeudi). L'Opel Tigra qui s'arrêtera en juillet n'occupe que 350 salariés qui produisent 40 voitures par jour. Quant à la VE (en particulier le modèle Friendly à l'état de prototype), elle ne fait travailler que sept personnes.
- **C'est dans ce contexte que la liquidation judiciaire a été évitée par la reprise de Heuliez par le groupe BKC, acceptée par le tribunal de commerce de Niort le 8 juillet 2009.** Le CE réuni le 1er juillet a avalisé l'opération comme « la moins mauvaise solution », tout en faisant des réserves qui sont en fait un désaveu implicite du « réalisme » syndical se résignant au moindre mal : le montage financier n'est pas crédible (en clair, il ne fera que reculer les échéances), le nombre d'emplois maintenus est « insuffisant » et les moyens du PSE sont eux aussi déjà insuffisants.
- BKC a acquis le carrossier pour 30 000 € et ne s'est engagé à injecter qu'un million de fonds propres. A l'origine simple cabinet de conseil spécialisé, le holding BKC, détenu à 96% par Louis Petiet, s'est lancé depuis deux ans dans une politique frénétique de rachats, souvent à la barre des tribunaux de commerce⁹. Pourtant le holding ne réalise que 1,8 million de chiffre d'affaire avec ... un seul salarié et ne dispose que de 2,2 millions de trésorerie. Comment fait-il alors pour jouer les cadors de la reprise d'entreprises avec un apport réduit à sa plus simple expression ? En faisant appel à des partenaires industriels ou à ses amis politiques (Louis Petiet est maire UMP dans l'Eure et peut se prévaloir de réseaux politiques influents, notamment celui de J.P. Raffarin, ex dirigeant de BK communication ...). D'où la véritable alchimie financière de la reprise. BKC s'engage à amener 20 millions de fonds propres (à l'époque il compte sur le constructeur automobile chinois Cherry)¹⁰, complétés par 10 millions promis par le fonds stratégique d'investissement de Sarkozy et 5 millions promis par la région Poitou-Charentes (les 10 + 5 sont conditionnés à l'apport des 20 ou 16 millions).
- La reprise se fait au prix d'un PSE. Sur le millier de salariés restants, BKC ne s'engage à en reprendre que 600. Il y a donc un licenciement collectif pour motif

9 En attendant, peut-être, la maison de couture Christian Lacroix ou l'agence photo Gamma qui sont ses deux cibles actuelles.

10 Finalement, ce sera le groupe emirati Midex, une compagnie aérienne cargo basée à Abou Dhabi qui devait amener 16 millions en septembre et ne le fera qu'au début novembre (c.f. Courrier de l'ouest du 5 novembre) pour 6,5 millions, le reste devant se faire en deux versements d'ici décembre!

économique de 400 salariés. Et sur les 600 repris, seulement 380 seront en activité au moment du redémarrage fin août.

- L'accord de méthode est prolongé jusqu'au 31 décembre 2009 pour "favoriser les départs volontaires" (le reste des salariés licenciés sera déterminé par les critères légaux de charges de famille, ancienneté dans l'entreprise, age). En cas de départ "volontaire" : indemnité légale de licenciement + allocation de reconversion plafonnée à 5 000 €¹¹ + indemnité complémentaire de 300 € par année d'ancienneté.
- Une aide de 8 500 € est prévue pour les salariés qui veulent créer ou reprendre une entreprise, en plus des mesures liées au départ volontaire (il ressort du débat du CE qu'il y a eu seulement 20 salariés concernés, même si l'administrateur judiciaire pousse à multiplier "les auto-entrepreneurs"!)
- Le dispositif essentiel de reclassement externe est le CTP mis en place par la loi de 2006 dans 18 bassins d'emploi. Il s'agit d'un contrat passé avec le pôle emploi, faisant bénéficier de périodes de formation en vue d'une reconversion. Le salarié bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoit une allocation de transition professionnelle (ATP) égale à 80% du salaire brut moyen au cours des 12 derniers mois pendant un an. Il faut noter que le CTP est une mesure parfaitement cohérente avec le tournant de la droite vers la flexi-sécurité de 2004-2005 (version libérale de la sécurité sociale professionnelle de la CGT) et que son but est de déresponsabiliser financièrement les entreprises, le coût étant pour l'essentiel financé par l'Etat (le patron ne verse au pôle emploi qu'une somme égale à 1 ou 2 mois de salaire correspondant à l'indemnité de préavis que le salarié aurait perçu s'il n'avait pas adhéré au CTP)¹².
- Le FNE est sollicité pour mettre en pré-retraite (65% du salaire moyen des 12 derniers mois) les salariés âgés d'au moins 57 ans. Là encore l'Etat finance et même les salariés de fait licenciés.

Résultat significatif : le coût total estimé du PSE est de 4 millions et BKC ne déboursa que 1,250 million ! C'est très exactement la version MEDEF de la dite "responsabilité sociale des entreprises".

CONCLUSION

Il faut faire le point sur les aides publiques aux entreprises, sur le cas exemplaire d'Heuliez.

- Nous avons vu que les communes (Cerizay) et les communautés de communes (Delta) ont subventionné jusqu'au bout et sans contrepartie Heuliez
- S'agissant de la région, on peut tourner le problème dans tous les sens : la dotation en capital (au frais du contribuable) de 5 millions, en parfaite collaboration avec P. Devedjian et le FSI de Sarkozy, n'est au final qu'une aide qui cautionne et finance 400 licenciements, au nom du moindre mal. A ce titre, elle est inadmissible.
- Il y a mieux (ou pire...) : la région a signé une convention-cadre de financement « de la sécurisation des parcours professionnels », dans le cadre de la reprise par BKC, avec Heuliez, le préfet, les syndicats et l'UIMM Poitou-Charentes. Le

11 750 000 € sont prévus pour ce faire.

12 Plus les sommes correspondant au droit individuel de formation acquis par le salarié (depuis l'accord interprofessionnel de 2001) : soit 20 heures de formation par an. Ceux qui ne signent pas un CTP avec le pôle emploi gardent leur droit à faire valoir les heures de formation acquises.

problème à régler était simple : en dehors des 400 licenciés traités par le PSE, il y a au moins 220 salariés repris (sur les 600) qui n'ont pas de travail. La « sécurisation » les concerne car, comme le dit la convention, « ils ont vocation à voir leur contrat de travail pérennisé ». Pour l'essentiel il s'agit de combiner des actions de formation et le chômage partiel.

- **La formation.**

Sur la base de 600 heures/an (de septembre 2009 à décembre 2010) pour 220 salariés, le coût est de 3 300 000 € au titre des frais pédagogiques (coût horaire de 25 € en moyenne) et de 2 805 000 € au titre du salaire versé pour les 600 heures de formation (c'est donc une fraction du coût total des salaires des repris sans travail à temps plein : environ 7 480 000 € par an)¹³. Qui va payer ? Réponse : Heuliez, la région et l'OPCAIM (l'organisme collecteur national des contributions à la formation des entreprises dans la métallurgie : 1,6% de la masse salariale pour les entreprises de plus de 10 salariés).

Commençons par les salaires : la convention déclare sans état d'âme que Heuliez paiera « le solde », après « déduction » des contributions de la région et de l'OPCAIM. Soit 1 330 000 € pour la région (47% du salaire des salariés formés !), 947 000 € pour Heuliez et 528 000 € pour l'OPCAIM. Il y a là un scandale : est-ce à l'argent public de financer les salaires de ceux qui sont victime du chômage partiel, alors que l'entreprise responsable de cet état de fait s'en tire par une contribution dérisoire ? On pourrait objecter qu'avec les 528 000 € l'OPCAIM (c'est à dire le patronat comme entité collective) contribue néanmoins à financer ce que Heuliez ne veut pas financer. Mais on peut défendre la thèse (qui est la nôtre) que les contributions patronales (le 1,6%) sont une composante du salaire socialisé et appartiennent de fait aux salariés : elles sont incluses dans le prix de la force de travail et mises dans un pot commun, à leur service. En ce cas, Heuliez ne paie, à proprement parler, que 30% du salaire. Bien sûr cette régression sociale est rendue possible par l'esprit de l'accord inter-professionnel de 2001 (et la loi de 2004) qui mettait en place une formation hors temps de travail, financée par une allocation égale à 50% du salaire (au lieu de 100% auparavant quand elle était prise sur le temps de travail). Mais une région 100% à gauche ne devrait pas cautionner une telle régression.

Si on passe au coût pédagogique, c'est encore pire : l'OPCAIM finance 2 640 000 € (80%), la région 660 000 € et Heuliez zéro ! La région devrait mettre tous ses moyens pour mobiliser les organismes publics de formation initiale et permanente au service des salariés d'Heuliez mais ce n'est pas à elle de financer un coût pédagogique que les citoyens ont déjà payé en finançant le service public. Et si surcoût il y a, engendré par des actions de formation spécifique destinée aux seuls salariés d'Heuliez, on ne voit pas pourquoi il incomberait à la région de le financer (la seule raison étant malheureusement que la « sécurisation » doit coûter 0 euro à Heuliez).

Au total, Heuliez paie 947 000 € sur un coût total de 6 105 000 € et la région 1 990 000 €. Une telle forme de « sécurisation » des parcours professionnels ne fait que cautionner la volonté du MEDEF de se décharger de ses responsabilités sur le dos des contribuables. Elle constitue une parfaite illustration du social-libéralisme, en cohérence avec le « compromis social-libéral » déjà expérimenté avec la PPE de Jospin (financer les bas et très

¹³ On obtient cette somme de 7 480 000 euros en multipliant le salaire moyen de l'entreprise par 220.

bas salaires par l'impôt négatif, puisque le MEDEF ne veut plus payer le SMIC et les cotisations sociales) et le RSA de Martin Hirsch, salué par François Hollande (« les socialistes ont été enfin entendus » !)

- **Le chômage partiel.**

En dehors des activités de formation, les salariés non licenciés bénéficieront de l'APLD (activité partielle de longue durée) mise en place par Sarkozy. C'est une convention passée entre l'Etat (le préfet) et une entreprise ou une branche professionnelle qui permet pendant un an de payer le chômage partiel (pour un contingent annuel maximum de 1000 heures) à hauteur de 75% du salaire brut, au lieu des 60% règlementaires payés normalement par le patron. Et ce, grâce à une indemnité complémentaire financée par l'Etat. Le coût total de l'APLD pour Heuliez est de 2 574 000 €. Ségolène Royal a commis l'exploit de s'immiscer dans un dispositif qui ne concerne pas nécessairement les régions, venant par là même renforcer la politique libérale de Sarkozy¹⁴. Résultat : l'Etat paye avec l'UNEDIC 1 568 000 euros, Heuliez 503 000 € et la région 503 000 € ! Pire : la région s'engage « à titre de garantie » à accroître sa part à 301 000 €, diminuant celle de Heuliez à 201 000 € !

Et comme l'enfer (social-libéral) est pavé de bonnes intentions, S. Royal provisionne un budget de 700 000 € pour subventionner à hauteur de 3 000 € tout employeur qui recruterait un ex-Heuliez !

Pour finir sur une note d'humour (noir), on relèvera les « engagements de l'entreprise » (le problème des contreparties aux aides). Si on laisse de côté l'APLD de Sarkozy qui exige une durée de maintien dans l'emploi double de celle de la convention (soit 2 ans), la région demande à Heuliez de maintenir les salariés en formation dans leur emploi « pendant 6 mois au moins après la fin de la formation », sous peine de devoir rembourser les aides versées. Avec une telle garantie, les 220 salariés à temps partiel et en formation ont du souci à se faire...

Une chose est certaine en tout cas : par le biais des subventions à Heuliez, S. Royal ne se contente pas de dilapider l'argent public au profit d'un repreneur aventurier « à la Tapie » (Louis Petiet), grand repreneur de « niches » éventuellement rentables, sans pouvoir avancer personnellement la moindre capitalisation un tant soit peu crédible¹⁵. Si ça foire, il s'en fout : il n'a rien risqué en termes de fonds propres. Elle utilise aussi et surtout la région comme un véritable laboratoire politique d'invention de nouvelles formes, sociales-libérales, de « sécurisation » professionnelle, allant au devant des vœux du MEDEF. A savoir : que les formes très partielles et tronquées de sécurisation ne nous coûtent pas un centime, la charité publique devant se substituer à la responsabilité sociale du patronat.

14 Il nous semble évident que les entreprises devraient compenser intégralement les pertes de salaire induites par le travail partiel imposé, par exemple en prenant sur les dividendes versés aux actionnaires (c'est le sens de la proposition de loi d'Alain Bocquet que nous approuvons). Quant à celles qui n'en n'ont pas les moyens, le patronat comme entité collective devrait se substituer à elles (mutualisation).

15 *Le feuilletton continue (voir Libération du 9 décembre 2009), avec le risque que la reprise BCT finisse de manière aussi scireuse que celle d'AM. Le 9 décembre, les 16 millions promis depuis juillet (voir note 10) ne sont toujours pas versés. Et le FSI réclame un audit avant de s'engager sur les 10 millions. Ségolène, elle, y croit encore dur comme fer.*

Le 9 décembre 2009, J. L. Euvrard NPA Niort